



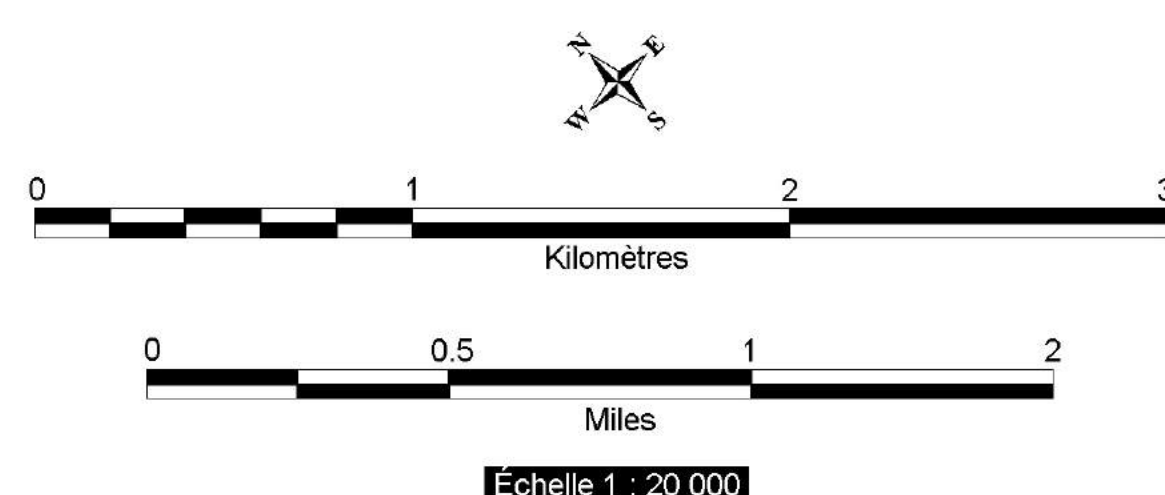
PLAN A-4
PLAINES INONDABLES 0-100 ANS
SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON

LÉGENDE

- Agrandissement du bâtiment
propre jusqu'à 67 m. autonome.
- Zone inondable
- Embaie connue
- Embaie présumée
- Périmètre urbain en vigueur

BASE CARTOGRAPHIQUE

- HYDROGRAPHIE
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Chute
- Rapide
- Rafot
- Barage
- Barage de catar
- Planer nantie
- Mieu humide
- RESEAU ROUTIER
- Voie de communication en construction
- Route régionale asphaltée
- Route régionale non-asphaltée
- Route collective asphaltée
- Route collective non-asphaltée
- Route locale asphaltée
- Route locale non-asphaltée
- Rue locale asphaltée
- Rue locale non-asphaltée
- Chemin carrossable asphalté
- Chemin carrossable non-asphalté
- Chemin non-carrossable
- Pont routier passereille
- Tunnel
- LIMITE MUNICIPALE
- BÂTIMENTS
- Bâtiment
- Maison mobile
- INFRASTRUCTURES
- Bus
- Parc de stationnement
- Banc d'emprunt
- Canal
- Centre de ski alpin
- Terrain de camping
- Silo
- Quai
- Ligne de transport
- Pylos
- Remorquée mécanique
- Piste de course
- Réservoir de surface
- Aras
- TOPOGRAPHIE
- Déclivité
- Courbe hypométrique normale maitresse
- Courbe hypométrique normale intermédiaire
- Équidistance 10 mètres



Lyne Arbour, directrice générale
et secrétaire adjointe

Réglement 110-2007
Protections des rivières, du littoral et
des plaines inondables
En vigueur le 23 mai 2008



MRC de Matawine
Projet de loi 100 (Séance 6)
2008-06-05

Révisé par le service d'Aménagement,
MRC de Matawine

Direction moyenne des vents pour les mois de
juin, juillet et août.